

## DU 19 Octobre 2023

### IMPLANTATION DE L'ATELIER ALIMENTAIRE



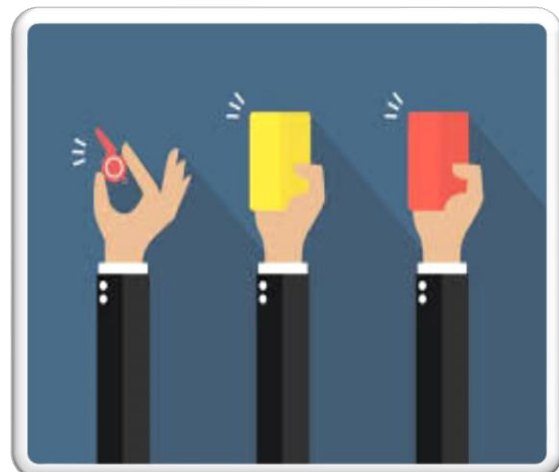
La création de cet atelier a été confirmée ; **la date d'ouverture prévue est le 8 janvier 2024 dans le petit atelier MC2**. Des travaux vont avoir lieu dans les semaines qui viennent : destruction des box, peinture au sol, livraison du matériel, installation de prises, de lavabos...

**Le travail effectif sera de 4 heures, uniquement le matin.** La rémunération de base sera identique à celle des autres ateliers. Certains aspects ne sont pas encore réglés comme les contraintes de livraison. L'activité devrait démarrer avec 4 détenus, pour aller à terme jusqu'à 10. L'atelier peinture s'arrête

### COPIL SURVEILLANT ACTEUR ET MESURES INFRA-DISCIPLINAIRES AU QCD

**L'établissement va être labellisé sur le surveillant acteur.** Une labellisation par secteur est envisagée : QER, CNER, ELSP, QDI, RDC droit MC3. Chaque surveillant acteur sera référent de détenus. Une grille d'évaluation sera créée pour chaque détenu comprenant des informations sur l'ensemble de son parcours. Le cahier des charges de cette labellisation est disponible sur intranet.

Un point a été fait sur les mesures infra-disciplinaires au QCD. **Il s'agit de mesures alternatives au classement sans suite.** Les incidents sont traités de manière dérogatoire. Si une sanction n'est pas totalement effectuée, il y a un retour à la procédure disciplinaire normale. Ce système ne sera pas appliqué sur les autres secteurs du centre pénitentiaire.



# PLANNING DE ROULEMENT 2024

Ce planning a été **adopté**.

## NOTE DE SERVICE DE NUIT ET NOUVEAU SCHÉMA DE RELÈVE

Il est important de préciser que pour la direction, **il y a d'emblée un refus définitif de conserver le schéma de relève actuel.**

A l'initiative d'une OS, un consensus a été trouvé sur un nouveau de schéma de relève qui va entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre.

**A noter que le Directeur est revenu sur ce qu'il disait jusqu'à présent** : à savoir que les factions au mirador ne peuvent dépasser deux heures la nuit. En effet, **il a accepté un dépassement d'un quart d'heure.** C'est donc un schéma à 5 tranches horaires de 2h15, avec une césure à 00h30 qui entrera en application.

La seule alternative était le schéma de la direction à 6 tranches horaires, avec une césure à 1h30.

Précision : pour les numéros 13 et 14, ils sont positionnés respectivement renfort PEP et PCI, mais ne sont pas obligés d'y être physiquement.

La note de service a été également discutée. **Des numéros précis seront désignés en cas d'extraction médicale.** L'idée d'officialiser des horaires d'entrée et de sortie pour les personnels qui logent provisoirement sur le domaine a été évoquée, ce qui se fera probablement après l'installation de l'espace cuisine dans la salle au RDC du mess.

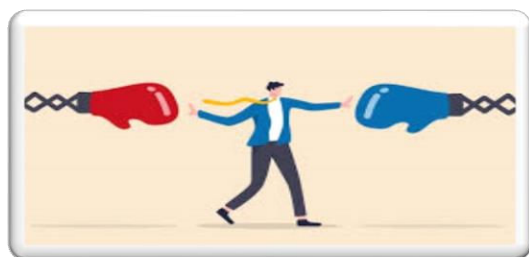
Nous avons demandé à conserver clairement un système de remplacement en cas d'absent. **Le plan anti-brouillard reste identique à ce qui existe actuellement.**



## FICHES DE POSTE

Un officier devrait bientôt être affecté au parloir/UVF, à mi-temps. A l'heure actuelle, les horaires de ce poste ne sont pas encore déterminés, et **il n'y aura pas de remplacement lors de ses congés.**

## PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES



Un point a été fait sur le COPIL violence. Concernant les POI/PPI, **il y aura un gros exercice par an**, et plusieurs autres moins importants dans l'année.

Nous avons rappelé l'importance d'organiser quotidiennement des briefings. La direction nous affirme qu'ils doivent être organisés quotidiennement, matin et après-midi, et y compris le

week-end par le 1<sup>er</sup> surveillant. On nous annonce l'arrivée prochaine d'un nouvel officier, qui serait affecté à des tâches transversales comme l'application du COPIL violence, et la mise en place du surveillant acteur.

## RÉFORME DE LA FILLIÈRE DE SURVEILLANCE

Nous sommes toujours en attente de textes d'application pour avancer sur cette question.

## USAGE DES RESAUX SOCIAUX

Nous sommes actuellement en plan Vigipirate maximum, et plusieurs rappels de prudence dans l'utilisation des réseaux sociaux nous ont été faits, notamment l'interdiction de poser en uniforme, ou de faire état de son statut d'agent pénitentiaire, ainsi que le principe de discrétion professionnel.



## PARLOIR ET UVF

En ce qui concerne les fauteuils, nous avons rappelé qu'il s'agissait de récupération à la création de la brigade, mais comme d'habitude un remplacement ne se fera que sous réserve du budget. Pour l'installation d'une climatisation, la direction reste sur sa position ; **le local qu'occupent les surveillants n'est pas un bureau**. On nous suggère un rafraîchisseur d'air en achat ACT. Quant à l'amélioration de la visibilité, il est interdit de modifier les œilletons dans les UVF.

## QUESTIONS DIVERSES

**Avenir du CNER** : il n'y a pas de fermeture programmée, mais la moitié du vivier a déjà été évaluée. Un entretien est programmé entre le DAP et le Garde des Sceaux sur ce sujet. Une réunion doit avoir lieu la semaine 43 sur le CP Vendin, **le but est d'élargir la possibilité d'accueil**, qui pourrait à terme transformer ce quartier en CNE pour terroristes.

**Découverte d'une arme factice lors d'un UVF** : le permis de visite a été temporairement suspendu, et le parquet a été saisi.

**Mise à jour du règlement intérieur** : c'est en cours, mais il n'y a pas d'obligation d'effectuer une mise à jour annuelle, d'autant qu'elle implique une validation par la DI.

**Mise à jour des trombinoscopes** : c'est censé être fait régulièrement.

**Demande de mettre un ordinateur à la passerelle atelier et en promenade** : refus, pour la direction ce

sont uniquement des lieux de surveillance, mettre un ordinateur altérerait la vigilance.

Cartons en surnombre au QER : quand la réglementation n'est pas respectée, cela provient de l'établissement d'où vient le détenu.

Problèmes communication avec les arrivants : les officiers doivent être en mesure de fournir les informations nécessaires à la gestion du détenu à son arrivée.

Attente du RETEX pour l'exercice du 20 juin 2023 : il n'y a pas de date annoncée, il s'agissait d'un exercice interministériel, donc l'établissement n'a pas la main.

Demande d'installation d'une lampe dans la zone cantine de la rue pénitentiaire lors du blocage des mouvements : idée recevable mais qui a un coût...

Postes ponctuellement non couverts dans le planning : le directeur affirme que tout est fait pour que tous les postes soient comblés chaque jour, et qu'il n'est pas toujours possible de trouver des volontaires...

Ont également été abordés : les référents dont nous avons dénoncé le caractère flou de ce projet, et l'absence de texte qui l'encadre clairement.

Panne de Motorola : une fois de plus, ce jour même, nous avons dénoncé le fait que le personnel a dû faire face à une panne qui a mis en péril la sécurité de l'établissement.

**CHER(E)S COLLÈGUES, COMME VOUS LE CONSTATEZ L'ORDRE DU JOUR ÉTAIT CHARGÉ. CERTAINES RÉPONSES APPORTÉES PAR LA DIRECTION FURENT TROP FLOUES, NOTAMMENT SUR L'AVENIR DU CNER OU LES MISSIONS DES FUTURS SURVEILLANTS RÉFÉRENTS. VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS POUR NE RIEN LÂCHER SUR CES SUJETS EN SUSPENS ET CONTINUER À ŒUVRER CHAQUE JOUR POUR PORTER VOS REVENDICATIONS ET DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS !**

Le 23 octobre 2023

Le bureau local **FO Justice**

